



CS CP

Certificat de spécialisation Constructions paysagères - Apprentissage -



12 mois pouvant varier
selon positionnement



Novembre 2023 à
octobre 2024



Les Vaseix



Niveau 4

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir ouvrier hautement qualifié responsable d'aménagements paysagers et/ou responsable d'équipe

Le CS CP est une spécialisation accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 qui permet de se professionnaliser dans les constructions

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans le secteur privé ou public. Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers, auprès d'entreprises privées et sur les marchés publics. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser.

En ce qui concerne le secteur public, les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points... Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

Un parcours de formation individualisé

Les +

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfa.haute-vienne@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15* et 29** ans,

* 15 ans si sortie de 3^e ou 16 ans dans les autres cas

** pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un niveau 4 (baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP AP)
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'aménagements paysagés d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Test d'évaluation des prérequis :

- Selon option du diplôme
- Selon expériences professionnelles

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Contenus principaux de la formation

Le référentiel de compétences du CS Constructions Paysagères est organisé en 3 Unités Capitalisables (UC) :

C1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

⇒ Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans :

C2. Réaliser des constructions paysagères avec liants

⇒ Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée

C3. Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

⇒ Construction d'ouvrages de menuiserie paysagère : Réaliser des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité

⇒ Constructions d'ouvrages sans liant : Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant alliant esthétique et fonctionnalité

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise agricole (40 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (12 semaines soit 420h)

Modes de validation

Formation certifiante de niveau 4

Dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation est organisé en 3 évaluations basées sur des situations professionnelles.

Le CS Constructions Paysagères est délivré dès la validation des 3 unités capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP35399BC01 à RNCP35399BC03)

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation).

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal brut (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
461,51 €	734,99 €	905,92 €	1709,28 €

La rémunération peut être majorée de 15 points si l'apprenti(e) remplit les conditions suivantes :

- le dernier diplôme obtenu est un diplôme de niveau IV
- le dernier diplôme obtenu est du même domaine de qualification
- le contrat est d'une durée d'un an ou moins

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen : donnée non disponible, formation prévue pour 2023
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois : donnée non disponible, formation prévue pour 2023
- Taux de satisfaction des apprentis : donnée non disponible, formation prévue pour 2023

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordonnateur de la formation CS Constructions Paysagères :

Fabrice BOUZAT - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : fabrice.bouzat@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr